

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 04/05/2023**

**N° 302. : ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2023
ENTRE LE PETR ET LA COMETE AU TITRE DE LA 11^E ÉDITION DU
FESTIVAL WAR ON SCREEN**

Le quatre mai deux mille vingt-trois à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le 17 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. ADNET Michel – BONNET Marcel – CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – JESSON – LEBAS – LEFORT – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – ROULOT – SCHULLER – VANSANTBERGHE – VETU – VOISIN DIT LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – DROUIN – GALICHER – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

MM. JESSON Jacques (CCRS) – JOPPE. Mmes BOUTILLER – SHAJER.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. VANSANTBERGHE pour M. JACQUET.

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

MM. GALICHET Gérard – SOUDANT. Mmes BOULOY – MAGNIER – MORAND.

Délégués suppléants

MM. GALICHET Jean-Luc – VATEL.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – BONNET Jacques – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GILLET – GOURNAIL – GUILLEMOT – HEINIMANN – JANSON – MANGEART – NAMUR – PILLET – ROSSIGNON – VALENTIN. Mmes LIZOLA – MICHEL.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT Didier – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – HERBILLON – LAPIE – LEHERLE – LOUIS – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SIMONET – SINNER. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BUTIN – HUVET – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

ACTE REÇU LE

22 MAI 2023

Mme Martine RAGETLY a été désignée secrétaire de séance.

PREFECTURE DE LA MARNE

Rapport de Monsieur le Président :

La 10^{ème} édition du festival International de Cinéma War on Screen qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2022 a rassemblé 19 011 entrées.

Cette année le festival a compté sur un jour de plus, le lundi, ce qui a permis d'accueillir plus de public scolaire mais aussi de mieux répartir les séances. Plus de 200 professionnel.les et partenaires étaient présents tout au long du festival, afin de présenter leurs films, participer à des tables rondes, ou encore des rencontres professionnelles.

Il y a eu :

- 80 séances dont 50 séances de films de l'année, 21 avant-premières et 47 pays représentés.
- 2 compétitions internationales : 5 longs métrages et 2 courts métrages récompensés
- 4 jurys (international, presse, étudiant et lycéen)
- 9 sections hors compétition (perspectives, rétrospectives et focus)

Mais aussi, un ciné-concert (création de La Comète) époustouflant pour l'inauguration, de nombreuses actions destinées aux jeunes (ateliers, rencontres, jurys, entrées à prix réduits...), des séances décentralisées (Suippes et Mourmelon), Jean-Jacques Annaud comme invité d'honneur ou l'émouvant hommage à Jacques Perrin.

Cette manifestation a mobilisé 120 bénévoles et fédérée 65 partenaires.

Afin de permettre la tenue de la 11^{ème} édition du festival qui marquera le 10^e anniversaire du Festival, et aura lieu du 2 au 8 octobre 2023, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 et de fixer le montant de la subvention attribuée à La Comète à 170 000 €.

L'engagement du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne à supporter cette manifestation est ainsi réaffirmé en tenant compte des impératifs suivants :

- la volonté du Pays de Châlons-en-Champagne de soutenir le festival War on Screen qu'il a contribué à créer donnant ainsi aux autres cofinanceurs un message fort dont l'effet levier est décisif car peu de festivals de cinéma peuvent se prévaloir de l'ancrage territorial qui caractérise War on Screen ;
- l'exigence d'une maîtrise des engagements financiers du PETR qui se traduit, comme les années précédentes par un soutien financier stable tout en soulignant la nécessité d'élargir le partenariat financier de cette manifestation tant vers le public que vers le privé.

Cette convention fixe les modalités de paiement de la subvention en permettant d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation de la subvention.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU la charte de développement durable du Pays de Châlons approuvée le 28 octobre 2009 et particulièrement son axe 3 "attirance et qualité environnementale, urbaine et culturelle",

VU la délibération du 5 juillet 2011 décidant de soutenir la proposition de "La Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne" de concevoir et de mettre en œuvre sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne un festival cinématographique,

VU l'article 4 des statuts du PETR,

Considérant l'intérêt pour l'image et l'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne ainsi que la diffusion de projets culturels et pédagogiques au sein du territoire de l'organisation de la 11^{ème} édition du festival War on Screen,

Décide :

- d'autoriser M. le Président à signer une convention d'objectifs avec La Comète pour l'année 2023,
- d'attribuer à La Comète, au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 170 000 € pour la réalisation de la 11^{ème} édition du Festival international de cinéma War on Screen.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE
22 MAI 2023
PREFECTURE DE LA MARNE


Le Président,
Jacques JESSON